

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 18 septembre 2012, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

DM2012-0072 futur 562, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 3 818 288 du cadastre du Québec.

Permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec une superficie d'implantation au sol de 66,5 mètres carrés alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un minimum de 70 mètres carrés dans la zone H-602.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, le requérant pourra obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 24 août 2012.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe